centre-mur, 13. id. ; condition publique ; réparations à la fosse d'aisance. 14. id. ; école communale de la rue du Bois ; appropriations diverses au logement de l'instituteur.

» 15. id. ; école communale et école maternelle de la rue *Sainte-Elisabeth* ; construction d'un préau couvert et de cabinets d'aisances. — 16. id. ; cours de langues, place Notre-Dame ; grosses réparations. — 17. id. ; mesurage public ; acquisition d'un terrain situé boulevard de Strasbourg ; engagement de M. Duthoit — 18. Octroi ; demande de M. Dubocage : remboursement de droits indûment perçus. — 19. Frais de logement et de nourriture des officiers commandant les troupes appelées à Roubaix en 1883-1884. — 20. Epuration des eaux de l'Espierre ; communication de l'avant-projet et des délibérations de la commission des Etudes. — 21. Aliénés non dangereux ; collation de places dans les asiles d'Armentières et de Bailleul. — 22. Legs de M. Louis Salembier à divers établissements ; avis du conseil municipal. — 23. Police ; fixation du traitement du nouveau commissaire central, M. Barroyer.

Nous apprenons avec plaisir, que notre jeune concitoyen, Paul Carré, capitaine du génie, vient **d'être nommé à un poste important à Paris**; en récompense de ses excellents services en Afrique. Nous savons aussi qu'il est porté au tableau pour la prochaine décoration.

La foire de Roubaix s'est ouverte dimanche. Dans l'après-midi, l'affluence des promeneurs était énorme sur le boulevard Gambetta, la Grand'Place et la place de la Liberté; il faisait un temps superbe, bien qu'un peu froid, et les visages étaient joyeux. Le soleil avait tendu la peau des grosses caisses, les pistons n'étaient pas enroués et les fauves de la ménagerie Redenbach célébraient le beau temps par des hurlements et des bonds formidables. Aussi les propriétaires des innombrables loges foraines ont du se louer de la recette de la journée.

C'est à peu près toujours la même chose, cette foire, et cependant c'est toujours aussi amusant.

A l'Hippodrome, il y avait foule et bonne foule hier soir, et la direction a réalisé une fructueuse recette. En effet, le cirque mérite la vogue dont il jouira parmi nous. La troupe est d'un ensemble parfait et l'on ne sait qui admirer le plus ou des artistes à quatre pattes ou des autres. Tout marche sur des roulettes, accompagné des applaudissements du public. Le spectacle est terminé par la pantomime de *Robert Macaire et Bertrand*, dans laquelle il ne faudrait pas chercher autre chose que le nom du légendaire personnage, car l'action ne rappelle que de loin les aventures de Robert Macaire et de Bertrand. On a très volontiers applaudi cette bouffonnerie qui a été montée avec soin et compose un très-agréable spectacle.

Boum! boum! boum! C'est la ménagerie Redenbach qui nous appelle. Elle mérite, certes, d'être vue, et il est rare de rencontrer une pareille collection d'animaux sauvages. Mais ce qui est le plus digne d'exciter l'attention, ce sont les résultats obtenus par le dompteur, M. Redenbach lui-même. Cet intrépide jeune homme — il n'a pas vingt-cinq ans — a réduit à une soumission aveugle, absolue, toute une légion de terribles carnassiers, qui d'un bond terrassent le taureau le plus vigoureux, et d'un coup de patte lui brisent l'épine dorsale. A quoi est due cette soumission? A la confiance du dompteur en lui-même et à la fermeté sereine avec laquelle il traite ses fauves. Il est même arrivé à se faire câliner, caresser par eux comme un maître est câliné et caressé par ses chiens. Nous devons constater le vif succès que M. Redenbach a remporté hier auprès du public et qui s'est traduit par des bravos chaleureux durant son passage dans la cage centrale.

« Prenez vos places, prenez vos billets. » Et là-dessus, la foule gravit l'escalier du *Palais des fantoches Holden*, tout resplendissant de dorures, et s'engouffre à l'intérieur où il y a déjà nombreuse et belle société. C'est là que revivent Arlequin et Colombine. Entrez dans cette « loge », et vous nous en direz des nouvelles.

En quittant les *fantoches Holden* nous donnons un coup d'œil à *l'Eden-fantoches*; au *Théâtre maritime* — sur lequel nous reviendrons plus amplement —; au théâtre Crêteur ; aux vélocipèdes ; à la *Grande houillère belge*; au théâtre des chèvres et des singes savants ; aux lutteurs ; aux jeux de massacres ; à la *Galerie Masserini*, dont l'une des toiles est de nature à froisser les sentiments les plus respectables d'un grand nombre de Roubaisiens.

Et maintenant, pour finir, trouvez-vous drôle qu'une somnambule, de son antre, vous informe que votre belle-mère viendra chez vous demain ou que vous mourrez « un jour » d'un catarrhe aigu? Ça vous flatte, sans doute; eh bien! ce n'est qu'à la foire qu'on entend ces choses-là, et, si vous avez l'intention de vous esbaudir un brin, faites un tour sur le boulevard Gambetta ou sur la place de la Liberté. G. C.

Dimanche matin, à neuf heures et demie, les deux rives du canal, aux alentours du pont de Mouveaux, se garnissaient de brillants équipages, de cavaliers et de piétons. Tout ce monde, qu'on peut évaluer à un millier de personnes, venait pour assister à l'arrivée du *riding-excitation* organisé par le *Club hippique*.

La course, parfaitement menée par M. Georges Willaërt, a été remarquable. Les gentlemen-riders se sont comportés plus vaillamment encore que précédemment. A dix heures un quart, ils débouchaient comme une trombe sur la rive droite de l'eau.

Le premier, M. Edouard Ribeaucourt, a reçu une magnifique médaille de vermeil ; le second, M. Grau, de Tourcoing, une médaille d'argent. Vingt cavaliers participaient à ce *riding* qui a été marqué par un accident, dépourvu heureusement de la gravité que lui avait d'abord attribuée la rumeur publique. Un de nos meilleurs sportsmen, M. Alexandre Vinchon, qui montait *Lydie*, cheval très-ardent et très-rapide de l'écurie Crépin, a été désarçonné en tournant le premier pont et projeté sur le gazon du rivage.

Il a quelques contusions au visage et en sera quitte pour garder le lit durant trois ou quatre jours. PARADOX.

La consommation du poisson à Roubaix — Du 20 au 30 avril, il n'a pas été vendu au Minck moins de 10,767 kilog. de poisson. Il est bon de faire remarquer que ce chiffre considérable est dû aux derniers jours de la semaine sainte.

Un terrible accident est survenu, samedi, à 9 heures du matin, dans le tissage de MM. Dillies, Vanverts et Stoltz, rue de l'Alma. M. Emery Ternynck, surveillant, a eu la jambe droite écrasée par un arbre de transmission qui est tombé sur lui. Plusieurs ouvriers rentreurs travaillent habituellement en cet endroit; ils étaient heureusement absents; on aurait eu sans cela un plus grand malheur à déplorer. M. Ternynck, après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Bernard, a été transporté à son domicile, rue de Villars. On craint que l'imputation de la jambe ne soit nécessaire.

Vols et voleurs. — Un vol important a été commis, dans la nuit de jeudi à vendredi, chez MM. Dillies, Vanverts et Stoltz, fabricants, rue de l'Alma. On a pénétré dans le bureau du tissage et enlevé une somme de 309 fr. 30 dans un tiroir que l'on a fracturé. Comme il n'y a aucune trace d'effraction extérieure, on présume que les voleurs — s'ils étaient plusieurs — se sont laissés enfermer dans l'établissement avant le départ des ouvriers. M. le commissaire Pouillaude a ouvert une enquête.

— Un amateur passablement indélicat a volé à un habitant de la rue de la Potennerie, M. Henri Devos, une montre en argent n° 1243. Le coupable est inconnu.

Croix. — Un accident assez grave est arrivé samedi matin. Un jeune garçon de 13 ans, Jules Verfaille, manœuvre de couvreur, est tombé d'une hauteur de sept mètres en travaillant sur une maison *en construction* ; dans sa chute, il s'est grièvement contusionné au visage et à l'abdomen. M. le docteur Largillière l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

Lannoy. — Une enquête est ouverte au sujet d'un individu qui, il y a quelque temps, a quitté sa femme et a filé en Belgique, après avoir vendu son mobilier pour 75 fr. il n'a pas tardé à à rentrer à Lannoy, où il s'est livré à de grandes dépenses, ainsi qu'à Lille et à Roubaix.

Aux personnes qui s'extasiaient devant sa subite fortune, il répondait qu'il avait hérité d'un oncle de Belgique. Or, rien n'est moins certain. Cet individu ne travaille plus depuis quelque temps. L'instruction continue.

Leers. — Des malfaiteurs se sont introduits par effraction pendant la nuit dans l'estaminet de Mme Droulez et ont pris dans le tiroir du comptoir une somme de 30 francs. Les habitants de la maison ne s'en sont aperçus que le matin, à six heures.

Wattrelos. — Un cheval appartenant à un habitant du hameau de Crétinier a été reconnu atteint de morve. Dans la crainte que cette maladie ne se propageât, M. le maire de Wattrelos a pris les mesures prescrites par la loi du 21 juillet 1881.

— Un accident qui aurait pu avoir des conséquences fort graves, s'est produit ces jours derniers, auprès de la vieille-Place. Un cheval attelé à une voiture où se trouvait la famille de M. L... de Tourcoing a pris le mors aux dents et, après une course vertigineuse, s'est abattu sur un trottoir. Toutes les personnes que contenait la voiture ont été lancées sur le pavé. Mme L... a été blessée à la tête, au bras et à la jambe droite, le cocher a reçu aussi quelqes contusions.

Flers. — Un tir aux pigeons, organisé par un comité de gentlemen roubaisiens, aura lieu au Breucq le mardi 4 mai.

Hem. — Un commencement d'incendie, dont la la cause est inconnue, s'est déclaré vendredi matin chez M. Justin Devandal, au hameau du Petit-Lannoy. Le feu a pris dans une mansarde et a consumé des objets de literie : il a été éteint en quelques minutes par M. Dewandal.

Toufflers. — *L'impunité des incendiaires.* — On nous écrit :

« La fréquence des incendies survenus depuis peu dans la petite commune de Toufflers, est un fait assez surprenant pour que l'on soit fondé à concevoir, sur la cause de ces sinistres, les soupçons les plus graves.

» Le village de Toufflers, distant de vingt minutes à peine de Lannoy, est une commune de 1,500 habitants environ, parmi lesquels on compte 16 fermiers-cultivateurs. De mémoire d'homme on ne se rappelait pas y avoir vu d'incendie; or, depuis sept mois, voici le quatrième incendie de ferme.

« Dans la nuit du 14 au 15 septembre, un incendie éclatait dans la ferme de Mme veuve Cimetière et détruisait entièrement l'immeuble et son contenu. Le feu se communiqua si rapidement de la grange à la maison d'habitation que Mme Cimetière eut elle-même toutes les peines du monde à se soustraire aux flammes, et que sa vie fut sérieusement en danger.

« Le 2 octobre au soir, la ferme de M. Louis Jonville prenait feu et fut entièrement détruite, ainsi que deux petites maisons voisines.

» Le 2 novembre, à 6 heures du matin, c'était le tour de la ferme de M. Courrier. Ici l'on réussit, il est vrai, à sauver une faible partie des bâtiments et du mobilier, mais les dégâts furent néanmoins importants.

» Après cet incendie, les habitants de Toufflers eurent quelques mois de répit et commençaient à reprendre confiance, quand, il y a quelques jours, un moulin, puis bientôt après toute une ferme devinrent la proie des flammes.

» Dans aucun des sinistres ci-dessus relatés, la cause de l'incendie ne fut connue, et comme les malheureux incendiés sont d'une honnêteté trop notoire pour que l'on puisse un seul instant mettre en doute leur participation au crime, il s'ensuit que l'opinion de tout le pays est unanime à attribuer à la malveillance ces incendies réitérés.

» Une particularité à signaler, c'est que tous ces incendies ont pris naissance dans les parties ouvertes des fermes, c'est-à-dire hangars et granges. Aucun ne s'est produit à l'intérieur des habitations.

» Il semblerait que l'autorité dut s'émouvoir d'un tel état de choses, et rechercher activement les causes des sinistres : mais point.

» Il faut espérer que le parquet fera enfin une enquête. Cela serait fort à désirer dans l'intérêt des habitants de Toufflers et des communes environnantes, que ces incendies réitérés inquiètent au plus haut point. Ou bien, l'autorité attendra-t-elle, pour sortir de sa torpeur, qu'un nouveau sinistre coûte la vie à plusieurs personnes ?

« J'ajouterai que, jusque maintenant, rien n'a encore été fait dans le but de connaître la cause du dernier incendie. Il va sans dire que plus l'on attendra, plus ce sera difficile » *Un fermier.*

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

20 ANS DE SOUFFRANCES

« Lyon (Rhône), le 17 mars 1886. Depuis 20 ans je souffrais de maux d'estomac, la digestion se faisait très mal, je mangeais sans appétit et je passais bien souvent des nuits sans dormir. Depuis que j'ai pris vos Pilules suisses à 1 fr. 50, tous mes maux ont disparu. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à faire de ma lettre ce que bon lui semblera. Mme Larochette, traiteuse, 243, rue de Créqui. » Légalisation de la signature par la Mairie de Lyon (3e arrondissement). 12687d

TOURCOING

Statistique judiciaire. — Pendant l'année 1885, le tribunal de simple police de Tourcoing, a sévi contre 1.136 contraventions ayant entraîné contre 1.784 délinquants des condamnations à 3.888 fr. d'amende et 195 jours de prison.

Durant la même période les commissariats de police des deux arrondissements ont été saisis de 1.581 affaires qui se répartissent comme suit : 4 enquêtes pour crimes, 286 pour délits, 1,136 pour contraventions, 47 pour accidents, 109 pour incendie et 32 pour des cas de flagrant-délit ayant amené l'arrestation des coupables.

Le nombre des rapports et correspondances adressés par le commissariat central aux diverses administrations s'élève au chiffre respectacle de 1.167.

Quant au service de la sûreté, il a procédé à 498 arrestations : il s'est livré à des recherches ou produit des renseignements pour 177 affaires.

Le service de la police dans une ville comme la nôtre n'est donc pas précisément une sinécure.

Un affreux accident s'est produit samedi, vers 4 heures 1/2 de l'après-midi.

Quelques enfants étaient monté sur un lourd chariot de brasseur qui stationnait rue du Moulin-Fagot. Le domestique qui causait avec une autre personne, ne s'en était pas aperçu. Quand le chariot se mit en mouvement pour laisser passer un camion qui arrivait en sens inverse, les petits imprudents sautèrent au bas, mais l'un d'eux, une petite fille de six ans et demie, Marguerite Desmarchelier, tomba malheureusement sous le lourd véhicule et l'une des roues lui passa sur le corps La pauvre enfant expirait moins de deux heures après l'accident malgré les soins qui lui avaient été prodigués par M. le docteur Brunet.

Les parents de la victime de cet affreux accident sont d'honnêtes ouvriers qui demeurent rue de la Croix-Rouge.

LILLE

Le dossier du bureau de Bienfaisance. — L'affiche suivante était apposée hier sur les murs de Lille :

Les scandales de la laïcisation. — NOUS SIGNALONS A L'INDIGNATION DE NOS CONCITOYENS ET A LA RÉPROBATION DE TOUS LES HONNÊTES GENS les mesures suivantes prises par le bureau de bienfaisance.

A L'AVENIR, les malades, quelle que soit la gravité de leur état, ne recevront plus qu'UNE SEULE visite GRATUITE ; les autres visites devront être payées par les familles pauvres ;

De plus, les médicaments ordonnés par les médecins du dispensaire laïcisé ne pourront plus être pris chez les pharmaciens de la ville au compte du bureau de bienfaisance.

OR, tout le monde sait que les médicaments OBLIGATOIRES du bureau laïcisé sont de très mauvaise qualité. Les pauvres s'en soucient comme de l'EAU CLAIRE, et les médecins eux-mêmes accusent l'absolue inefficacité des remèdes fournis par l'administration, puisqu'ils se trouvent dans la triste nécessité d'envoyer les malades chez les pharmaciens.

Les personnes assistées par le Bureau de bienfaisance, devront DONC ACHETER DE LEURS DENIERS, les médicaments que réclame le mauvais état de leur santé.

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — Jeudi soir a eu lieu, dans la magnifique salle des Pas-Perdus de l'hôtel de ville, le grand concert offert par la société des orphéonistes *Crick-Sicks* à ses membres honoraires.

Malgré l'inclémence du temps les places réservées aux invités étaient presque toutes occupées; les *Crick-Sicks*, toujours galants, offraient aux dames de charmants bouquets de fleurs.

Malheureusement, la salle, telle qu'elle est actuellement, ne se prête pas très bien à ce genre de fête, surtout pour une température d'hiver : ses vastes proportions la rendent par trop glaciale pour ceux qui y séjournent pendant quelques heures et de plus toutes les baies encore ouvertes en rendent l'acoustique mauvais, ce qui paralyse énormément les moyens des exécutants, nous parlons principalement de la musique vocale.

Dans l'intérêt des sociétés musicales nous prions l'administration de hâter le plus possible l'achèvement de la partie droite de la salle et d'y installer, pour l'hiver, un système de chauffage qui la rende habitable en semblables occasions.

Ceci dit, revenons au concert dont nous nous plaisons à reconnaître tout d'abord la complète réussite, due non seulement à l'heureuse variété du programme, mais aussi à l'excellente exécution de tous les morceaux.

Mlle Marie Salembier, qui possède le double ayantage du talent et de la grace, a interprété avec méthode et sentiment l'*air de la Reine de Saba*, mais nous la préférons encore dans l'air *des Saisons*, de Massé, et dans le duo de *Mireille* qui conviennent plutôt à sa voix, très jolie du reste, dans le médium surtout.

Nous dirons aussi de M. Epicastes que nous avons apprécié son doux et pur organe de ténorino dans les complets du *voyage en Chine*, détaillé avec infiniment de goût, mieux que dans le grand air de la *Reine de Saba* dont l'interprétation exige un timbre de voix à la Talazac.

La voix sympathique de M. J. Lamon, pleine et sonore dans le registre grave gagnerait encore si l'écueil des sons parfois un peu gutturaux pouvait être évité.

L'*Arioso d'Hamlet* a été bien phrasé et M. Lamon a donné, avec beaucoup de succès, la réplique à Mlle Salembier dans le duo de Mireille, qui a obtenu les honneurs du rappel.

Vanter l'entrain du désopillant comique M. Ségard et l'humour de M. Manaut qui a débité avec un accent très réussi, les prouesses du marseillais *Barbasson*, ne constituerait que redites. Les bravos qu'ils ont recueillis ont prouvé à ces Messieurs tout le plaisir ressenti par leur auditoire.

On ne rencontre pas souvent des violoniste amateurs de la force de M. L. de Loose dont le jeu précis et sûr a été beaucoup remarqué. La *Ballade* de Vieuxtemps et la fantaisie de concert ont prouvé le sentiment musical autant que le mécanisme parfait de l'exécutant.

La section harmonique de la musique des pompiers a donné, jeudi soir, une preuve de vitalité : il y a là de très bons éléments entre les mains d'un chef habile ; en travaillant cette phalange d'instrumentistes obtiendra sûrement du succès. Nous n'en voulons pour preuve que l'exécution correcte de l'ouverture de *Missolonghi*, de la *Gavotte Stéphanie*, de l'*Aubade printanière* et de la *Marche triomphale*. Cette dernière composition, signée Louis Montagne, a été particulièrement appréciée par les connaisseurs pour sa mélodie large et pleine de caractère que l'auteur a très-savamment orchestrée. Cette œuvre mérite d'entrer dans le répertoire des grandes sociétés d'harmonie.

— Quant aux *Crick-Sicks*, ils ont été fort applaudis et c'est justice. Mais, dans l'intérêt même de cette société, tout en faisant la part des grandes difficultés qu'ils ont rencontrées dans une salle peu propice, nous souhaiterons encore plus de *fini* dans certains passages des chœurs *1812* et *les Esprits de la Nuit* qui exigent beaucoup de sentiment, une grande douceur dans les *piano*, et surtout une articulation et une prononçation irréprochables qui faciliteront le maintien constant dans la tonalité. Les efforts persévérants de nos Orphéonistes seront récompensés à Meaux, nous en avons la confiance, et nous espérons pouvoir leur donner des éloges sans restriction à la suite de l'audition publique des chœurs qu'ils se proposent de donner quelques jours avant le concours. J. P.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Séance du lundi 3 mai 1886

Le conseil général du Nord a tenu, lundi, à l'hôtel de la Préfecture, sa première séance de la session de Pâques.

La séance est ouverte à trois heures cinq, sous la président de M. Testelin, assisté de M. Soulfort secrétaire.

M. le Préfet est présent.

M. le président donne communication d'une lettre de M. Biseaux, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

Plusieurs pétitions et demandes de subvention, dont aucune n'intéresse les cantons de Roubaix et Tourcoing, sont renvoyées au 3e bureau.

M. le Président dit qu'il croit se faire l'interprète des sentiments unanimes du Conseil, en exprimant le désir que le 3e bureau dépose le plus tôt possible le rapport sur la souscription en faveur du monument de l'illustre amiral Courbet.

Ces paroles recueillent une approbation générale. On procède à l'appel nominal ; il y a dix-sept conseillers absents, appartenant presque tous aux arondissements de Valenciennes et d'Avesnes.

On entend ensuite lecture d'un grand nombre de vœux formulés par divers membres du conseil.

M. Legrand (de Lecelles) demande que le droit de circulation gratuite sur le chemin de halage des canaux soit accordé aux riverains.

M. Allain-Chartier dépose un vœu tendant à ce que le canal qui doit relier la Scarpe à la Deule en contournant Douai soit exécuté dans le plus bref délai possible. (Renvoyé au 5e bureau.

M. Delcambre demande la division du canton de Bouchain en deux cantons.

M. de Carpentier formule le vœu que nos consuls n'accordent leur appui, à l'étranger, qu'à ceux de nos nationaux qui peuvent justifier n'avoir pas quitté la France pour se soustraire aux exigences du service militaire.

Les autres vœux déposés ont une importance purement locale et seraient sans intérêt pour nos lecteurs.

M. le président dit que la session paraît devoir être assez courte et engage les membres du conseil à ne pas retarder les travaux de l'assemblée par des interruptions toujours fâcheuses.

La séance est levée à 3 heures et demie et les conseillers se retirent dans les bureaux.

La prochaine séance aura lieu mardi à 3 heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 1er mai

M. Lambert, marchand de corsets à Roubaix, attendait le 22 avril dernier une balle de corsets, remise à Lille, aux Messageries nationales, à sa destination.

La balle n'arrivait pas. Il prit des renseignements. Il apprit que le 22 avril dernier deux individus, Pierre Coucke et Mato, avaient enlevé sur le tramway qui part de Lille, maison Divoir, au marché aux poulets, la marchandise qui lui était destinée.

Ces adroits filous avaient traversé avec le produit de leur vol la grand'place, la rue de la Vieille-Comédie, la rue des Fossés, la rue de l'Hôpital-Militaire.

Henri Florin, inspecteur de sûreté à Lille, ayant remarqué leurs allures suspectes, les avait filés.

Le dévouement de Nisus et d'Euryale n'était rien en comparaison du dévouement des deux escrocs. Celui qui portait la balle déclara à l'inspecteur de police qu'il avait reçu cinquante centimes pour la commission; celui qui accompagnait le porteur déclara avoir promis cinquante centimes pour la commission.

Malheureusement leur déclaration n'était empreinte que d'une légère teinte de vérité. La police fit la sourde oreille. Tous deux furent arrêtés.

Tous deux passent en correctionnelle. Coucke est condamné à 8 mois de prison et Mato à 6 mois.

— Olivier Charlemagne a commis un vol de quelques francs au préjudice du Paisant, à Lille, le jour même de ses seize ans.

Le code pénal a choisi cet âge comme étant l'âge de raison pénal, en ce sens qu'avant seize ans le coupable est présumé avoir agi sans discernement tandis qu'après seize ans la présomption contraire prévaut.

Un mineur de seize ans peut être déclaré avoir agi avec discernement, mais dans ce cas le tribunal doit le condamner à la moitié de la peine qui aurait été prononcée contre lui s'il était âgé de plus de seize ans.

Olivier Charlemagne ayant agi, quoique mineur de seize ans, avec discernement, est condamné à quinze jours de prison.

Si la prison ne le corrige pas, et malheureusement les peines de notre régime pénitentiaire sont loin d'être moralisantes, c'est la dernière fois qu'il profitera du bénéfice que la loi accorde au mineur de seize ans.

— Les jambes cassées ont du succès en police correctionnelle.

Voici d'abord M. Riggi, cocher de place de la gare, à Lille, qui a bousculé Bouillon, commissionnaire à la gare. Il faut tout dire Bouillon avait bu autre chose que du bouillon, si bien que son sang bouillonnait. Bouillon tomba à la riposte de Riggi, et se cassa la jambe. Il vient appuyé sur des béquilles pour mieux prouver la gravité du délit. Mais l'intention manquait, si bien que Riggi n'est condamné qu'à seize francs d'amende.

— Après M. Riggi vont M. Jules Coquerez. Ce dernier buvait un canon, avec un nommé Masquelier, quand une querelle surgit à l'occasion de la tournure de Mme X.

La cabaretière dut les prier de s'expliquer dans la rue, ils sortirent.

Mais Masquelier, tout en causant, mit le pied dans un ruisseau d'égoût puis recula. Lajambe était cassée Coquerez est condamné à 25 francs d'amende.

— Rose Louis était sorti de prison depuis quarante-huit heures quand le désir lui prit de regagner le domicile d'où il sortait. Un moyen bien simple se présentait à lui pour arriver à cette fin : voler. Il enleva donc six paires de chaussures qui lui valent 6 mois de prison.

— Emilie Verdier est condamnée à quinze jours de prison pour mendicité à Lille.

— Emile Delecroix a volé à Mme Basquin, marchande de petit bois, un sac de bois valant 7 fr. Il est condamné à 3 mois de prison.

— Beauregard, d'Armentières, a volé un pantalon. Comme il tombe sous le coup de la rélégation le tribunal remet l'affaire à une audience ultérieure.

— Volbrecht, de Tourcoing, est condamné à 10 jours pour fraude.

— Vancoucke, Désiré Gros et Vanobeche, de Wattrelos, sont condamnés à 500 fr. d'amende et 1 mois de prison pour fraude.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le directeur,

Hier, 1er mai, et veille du premier dimanche de la foire, on a pratiqué, rue Charles-Quint, à partir de la rue de Lille, une tranchée pour la pose des tuyaux devant servir aux eaux de la Lys. Les travaux ne seront achevés qu'après la foire: ce qui nuira considérablement au petit commerce que je fais, rue de Lille, 67; et la foire est pour moi la seule occasion que j'aie, pendant l'année, de faire quelques bénéfices qui me permettent de vivre honnêtement. Cependant je paie annuellement 256 francs de patente et contributions je ne suis malheureusement qu'un pauvre ouvrier, ne connaissant pas les règlements de police ni les lois; mais ceux que nous nommons pour gérer les affaires de la ville ne pourraient-ils prendre soin de nos intérêts?

Agréez, etc. L. A.

NORD

Trélon. — Vendredi dernier, dans l'après-midi, la dame Souris, de Trélon, cherchant des pissenlits dans une pâture située près de la filature de M. Prengraeber, a été assaillie par une des vaches qui s'y trouvaient ; ses vêtements ont été mis en lambeaux au point qu'elle n'avait plus que sa chemise ; elle a une jambe cassée et de nombreuses contusions sur le corps. Sans le secours de M. Arthur Durant, la bête furieuse eût certainement tué la pauvre femme, qui est actuellement dans un état désespéré.

Loos. — Vendredi après-midi on a retiré de la Deûle, près du Bois-Foudeur, le cadavre du nommé Floris Famque, âgé de 63 ans, domestique de ferme, né à Eneutières-en-Weppes, sans domicile fixe. On suppose que c'est un accident.

BELGIQUE

Chronique électorale. — La candidature du lieutenant-general Jacmart, ancien commandant de l'école militaire, a été proposée simultanément à l'Association conservatrice et à l'assemblée des Indépendants. Elle a été de part et d'autre adoptée par acclamation.

Un grand incendie à Gilly. — Trois blessés. — Cette nuit, vers minuit et demi du matin, un terrible incendie s'est déclaré à Gilly, dans d'anciennes écuries situées en face des bureaux du Charbonnage du centre de Gilly.

Ces écuries étaient occupées par un détachement du 4e lanciers. Il y avait 50 chevaux, les hommes occupaient l'étage.

14 chevaux ont été asphyxiés, 5 autres devront être abattus.

Trois soldats en sautant de l'étage se sont blessés assez grièvement : l'un a une jambe cassée, l'autre un poignet démis et le troisième plusieurs côtes enfoncés.

On ignore comment le feu s'est déclarée. Une enquête est ouverte, mais on a tout lieu de croire que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

Les malheureux lanciers surpris dans leur sommeil ont dû se sauver sans pouvoir s'habiller. Aussi aux premières lueurs du jour pouvait-on voir ces hommes, dont la plupart ont leurs effets complètements perdus, grelottant, à peine vêtus, sous quelques hardes ramassées à la hâte. Il y en avait dans le nombre qui n'avaient que leur caleçon et leur chemise. On leur procura des effets civils et même des costumes de travail des houilleurs.

Au moment où je vous télégraphie on procède à l'appel des hommes ; on craint quelques-uns d'entre eux n'aient perdu la vie.

On se rendra compte de l'intensité de l'incendie quand on saura qu'il y avait dans le bâtiment quantité de paille, de foin, des fagots et d'autres marchandises inflammables.

Le détachement du 4e lanciers qui se trouvait dans le bâtiment incendié était commandé par M. le capitaine Dupuis.

Il y a huit jours que ce détachement était arrivé de Lodelinsart ; il devait rentrer demain à Charleroi.

Liège. — *Emprunt de 3,000.000 de fr. (1860).* — 26e tirage au sort. — 1er mai 1886. — 440 obligations remboursables le 1er août 1886.

Le n° 27.141 remboursable par 5.500 fr. — Le n° 8.982 par 3.000 fr. — Le n° 7.409 par 2.000 fr. — Le n° 2.640 par 1.500 f. — Le n° 22.783 par 1.000 fr. — Les n°s 2.502 — 1.427 — 10.963 — 24.032 — 725 — 2.166 — 4.010 — 97 — 17.709 — 13.246 — 11.367 — 4.445 — 502 — 5.511 — 13.410 — 2.572 — 14.669 — 23.075 — 3.403 — 21.552 — 2 163 — 7.317 — 20.430 — 6.559 — 29.445 — 1.228 — 17.046 — 22.047 — 24.229 — 11.885 — 4.893 — 28.307 — 16.863 — 18.595 — 3.942 — 7.495 — 20 672 — 21.783 — 26.362 — 13.354 — 1.705 — 5.433 — 6.062 — 28.854 et 10.077 par 250 francs. Plus 390 obligations remboursables par 125 francs.

Emprunt de 11,870.000 francs (1868). — 53 tirage au sort. 505 obligations remboursables le 1er août 1886. Le n° 73.228, remboursable par 25,000 fr. — Les numéros 50.319 — 23.771 et 32.014 par 1,000 fr. — Les numéros 61.683 — 79.149 — 82.312 et 37.783 par 500 fr. — Les numéros 10.050 — 83.473 — 92.745 — 47,556—56,296—117.710 — 42,679 — 101.049 — 101,261 et 102,853 par 200 fr. Il y a, en outre, 487 obligations remboursables par 100 fr.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 3 mai 1886. — Versements : Roubaix : 209 déposants, 26 nouveaux, 24,927 »». Succursale Lannoy 23 déposants, 2 nouveaux, 4,045 »». Succursale Croix : 6 déposants, 0 nouveau, 343 »». Total des versements 30,285 »».

Remboursements : Roubaix : 94 remboursements effectués, 31,297 59. Succursale Lannoy : 5 remboursements effectués, 670 57. Succursale Croix : 0 remboursement effectué, »»,»». Total des remboursements : 31.967 16.

Les opérations du mois de mai sont suivies : A Roubaix, par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine, directeurs. A Lannoy, par M. A. Toulemonde. A Croix, par MM. Et. Jourdeuil et Alp. Delesalle. — *Le Caissier*, FERMONT.

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 1er mai. — Adolphe Saverys, rue Solférino, 59. — Gaston Marissal, rue d'Alger, cour Scherpereel, 6. — Georges Delcroix, rue Latine, 16. — Jean Weerts, rue d'Espérance, 67. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 2. — Zoé Kindt, rue Vaucanson 26. — Gertrude Debuisne, rue du Tilleul, cour Buxon, 1. — Berthe Prouvost, rue Delzenne, cour Monsaux, 1. — Rosalie Ferdinande, rue des Sept Ponts, 69. — Charles Vanpeteghem, rue Jean-Bart, cour Deffrenne 3. — Richard Moulart, rue de l'Hommelet, cour Salembier, 8. — Louis Uytterhaegen, rue Delattre, cité Saint-Joseph, 11. — Paul Wienne, rue Magenta, 10. — Etienne Cavru, rue Saint-Jean, 12. — Adolphe Vandelannoote, rue du Pile, 250. — Elie Piot, rue Desaix, 3. — Paul Duplat, rue des Quinze-Ballots, 17. — Charles Nerincky, rue de la Lys, 5. — PUBLICATIONS DE MARIAGES du 1er mai. Charles Dejardin, 26 ans, employé de commerce, et Juliette Loof, 20 ans, sans profession. — Paul Desmadryl, 36 ans, peintre décorateur, et Pauline Delplanque, 24 ans, sans profession. — Alfred Deleval, 30 ans, journalier, et Adèle Arlequeeuw, 34 ans, couturière. — Félix Delbaere, 40 ans, chaisier, et Marine Devotte, 42 ans, ménagère. — Jean Debonnet, 26 ans, employé de commerce, et Laure Soen, 20 ans, sans profession. — Louis Collet, 45 ans, directeur de peignage, et Philomène Hoornaert, 25 ans, sans profession. — Charles Vignier, 35 ans, voyageur de commerce, et Marie Bonnel, sans profession. — *Florimond Cattiaux*, 34 ans, tisserand, et Elise Lalleman, 26 ans, ménagère. — Pierre Duprier, 26 ans, garnisseur de drap, et Odile Chevalier, 25 ans, dévideuse. — Edouard Toulier, 25 ans, domestique, et Maria Vanoverveldt, 21 ans, ménagère. — Cornil, 27 ans, teinturier, et Sidonie Hélinck, 25 ans, bobineuse. — Aloïse Verbrugge, 29 ans, menuisier, et Joséphine Dutrieu, 22 ans, couturière. — Charles

---

FEUILLETON DU 4 MAI 1886. — N° 18

FLOREAL

VI

— On m'a parlé de vous, lui dit-il ; vous m'avez même été recommandé d'une façon toute particulière ; j'ai eu de bons renseignements sur votre compte, tant ici qu'à la Grand'Combe, et je vais vous donner une petite situation.

— Vous êtes bien honnête, monsieur l'ingénieur.

— Voulez-vous être surveillant ?

— Bien volontiers, monsieur.

— Vous serez logé, chauffé, et vous gagnerez cinq francs cinquante par jour. Cela vous va-t-il ?

— Je crois bien, monsieur; je ne sais même comment vous remercier; je suis tellement secoué que je crois que je deviens bête.

— Eh bien, vous prendrez votre service lundi mais avant cela il faudra quitter les Allouettes ; je crois que le préposé aux logements a reçu l'ordre de vous donner une demi-maison à Bel-Air.

— Quitter les Allouettes !

— Eh bien ?

— C'est que je ne peux pas, monsieur, dit Voltin dont la joie s'était évanouie.

— Et pourquoi, s'il vous plaît ?

— J'ai un petit malade que je soigne depuis plus de dix jours : c'est le fils à la femme Charlot ; sa sœur va tous les jours au triage ; la mère vend son café autour des puits ; ils ne sont pas riches vous comprenez, et si je ne reste pas là pour veiller l'enfant !...

— Mais vous allez bien au puits tous les jours ?

— Je n'ai manqué qu'une fois, monsieur.

— Et l'enfant est gravement malade ?

— Oui, monsieur; on ne peut pas le laisser seul. Pendant mes heures de travail, sa mère reste, et elle s'en va lorsque j'arrive.

— Combien pensez-vous que cela puisse durer ?

— Mon Dieu ! Je pense bien, s'il s'en tire, que d'ici huit ou dix jours il sera sur pieds.

Combien gagne la mère ?

— Elle se fait ses vingt-cinq ou trente sous tous les jours.

— Ecoutez, il faut pourtant que vous preniez votre service au plus tôt ; vous direz à la mère Charlot de continuer à vendre son café, parce qu'il ne faut pas qu'elle perde ses pratiques; quant à la petite, qu'elle ne retourne pas au triage, d'ici la guérison de son frère ; on lui paiera ses journées comme si elle travaillait.